

AR Prefecture

084-838970309-20260120-26_02-DE
Reçu le 22/01/2026

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE L'EPIC TOURISME

DEPARTEMENT DE
VAUCLUSE

PAYS DES SORGUES MONTS DE VAUCLUSE

ARRONDISSEMENT
D'AVIGNON

Séance du 20 janvier 2026

EPIC Tourisme Pays des
Sorgues Monts de Vaucluse
EB / XF / FQP

L'an deux mille vingt-six, le vingt janvier à neuf heures trente minutes, le Comité Directeur de L'EPIC Tourisme PSMV s'est réuni à la Communauté de Communes Pays des Sorgues Monts de Vaucluse sous la présidence de Monsieur Éric Bruxelles.

N° 26-02

Nombre de Délégués en
exercice 20

Nombre de Délégués présents
..... 11

Nombre de Délégués
votants..... 11

PRÉSENTS : Mesdames et Messieurs, BRUXELLE, CANILLAS, DE ALMEIDA, FERMANIAN, GONZALVEZ, GRYNKORN, HEDIARD, LEGARS-LAVALURE, MATHIEU, MAUSSAN, PHILIP.

ABSENTS EXCUSES : Mesdames et Messieurs, AIMADIEU, BAYON DE NOYER, CANDAU, CHABAUD-GEVA, CLEMENT, EGOYAN, FERMANIAN, FERREIRA DA SILVA, GONZALVEZ, JOLY, MERIGAUD

ABSENTS DONNANT POUVOIR :

OBJET : Débat d'Orientation Budgétaire 2026

Vu la loi n° 92 -125 du 6 février 1992 relative à l'Administration Territoriale de la République,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.2312-1 et D.5211-18,

Vu les instructions budgétaires et comptables portant sur le Débat d'Orientation Budgétaire,

Considérant que ce débat doit avoir lieu dans les deux mois qui précèdent le vote du Budget de l'EPIC,

Le Comité Directeur, Après en avoir délibéré à la majorité des présents,

- **CONSTATE** que le Débat d'Orientation Budgétaire a eu lieu
- **APPROUVE** le Rapport d'Orientation Budgétaire en annexe de la présente délibération
- **AUTORISE** Monsieur le Directeur de l'Établissement Public Industriel et Commercial Tourisme Pays des Sorgues Monts de Vaucluse et le comptable public assignataire du Centre des Finances Publiques de L'Isle-sur-la-Sorgue sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente décision.

Le Président de l'EPIC Pays des Sorgues Monts de Vaucluse certifie le caractère exécutoire de la présente décision.

Acte publié le : 22 janvier 2026

Pour extrait conforme au registre des délibérations,

Le Président,

Éric BRUXELLE